

ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Justificatif à produire au plus tard le jour de la rentrée

**Tout étudiant doit obligatoirement lors de l'inscription
justifier avoir souscrit une assurance responsabilité
civile couvrant toute l'année universitaire**

Cette assurance est obligatoire pour toutes les activités de votre vie étudiante (périodes de stage, d'apprentissage, sorties pédagogiques)

**Les étudiants du département d'études
Génie Biologique Santé (GBS)**

BUT Génie Biologique

parcours Diététique et Nutrition (DN)
parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

Doivent **obligatoirement** souscrire à l'extension
« risques professionnels liés au milieu paramédical et hospitalier »